



Lo Pichot Miqualet

Junin 2021



~ BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX DE LODEZ ~

Cet exemplaire du bulletin municipal revêt un caractère particulier. C'est avec un pincement au cœur et un brin de nostalgie que je regarde la page de couverture qui représente notre mairie telle que des générations entières l'ont connue.

~
Auparavant, cet édifice emblématique de la ville était notre école communale. Au dessus des classes, de part et d'autre, se trouvaient les logements de fonction des instituteurs et au milieu, la bibliothèque.

Dès sa construction, et ce jusqu'à une époque récente, les enseignants furent logés à même l'école. Sans doute pour être plus disponible et préparer la classe avant l'arrivée des élèves, remplir les encriers et garnir le poêle à bois, c'était il y a bien longtemps !

Combien ont-ils été ces écoliers à monter, comme moi je l'ai fait, les escaliers pour rejoindre leur classe et faire leur apprentissage ? Une fois devenus adultes, c'est un

étage plus haut, disons deux pour être exact, qu'ils allaient chercher "les papiers", carte d'identité, fiche d'état civil et tout acte en usage au gré du temps. Si aujourd'hui nous allons moins souvent à la mairie, autrefois ces "papiers" réglaient notre quotidien et le secrétaire de mairie était un personnage incontournable de la vie de la commune, autant dire que la mairie était un lieu fréquenté de tous. Les marches ont été graviées par tant de nos concitoyens qu'elles en gardent les traces dans le marbre poli.

L'architecture de ce bâtiment, édifié en 1882, témoigne du travail bien fait, rien n'a bougé, sa façade défie le temps et n'a rien perdu de sa superbe. Son emplacement, enfin, sur la grand'route, cette voie de communication qui traverse le village et mène à la ville, Montpellier ou Lodève ou bien ailleurs...



Dans les années soixante, c'est là, au pied de la mairie, que le général De Gaulle, au cours de l'un de ses déplacements, arrêtera sa voiture, saluera la foule, descendra du véhicule et dira quelques mots. M^{me} Crosse, Lodézienne notoire, aura même le privilège d'embrasser le Président de la République. Une seconde dans l'Histoire de notre pays, un souvenir d'enfant qui reste gravé dans ma mémoire.

Chacun remettra les pièces du puzzle à leur place, les logements feront usage de secrétariat et de salle de réunion et la bibliothèque

deviendra salle du conseil et salle des mariages ; que de souvenirs y sont attachés ! Le temps passe mais n'efface pas les chemins tracés par nos anciens. C'est là, durant des décennies, que la vie du village s'est organisée. Des hommes et des femmes de valeur se sont succédé, donnant de leur temps, de leur énergie pour que vive notre village, Saint-Félix de Lodez. Des noms y sont accolés pour avoir marqué leur époque, difficile de n'en citer que quelques uns pour n'en fâcher aucun. Une page se tourne, un nouveau chapitre est à écrire, dans un autre lieu, un lieu plus adapté, plus accessible, dans l'air du temps et des nouvelles technologies.

~
*Nostalgie,
quand tu nous tiens !*

BUDGET COMMUNAL

Adoption des budgets 2021

L'équipe municipale est engagée depuis plusieurs années dans la réalisation de projets structurants, dont la nouvelle mairie et l'aménagement de la traversée du village.

Alors que le chantier de la mairie est terminé, il est temps de concrétiser la traversée du village. Le coût financier important de cette opération aura raison des excédents reportés depuis plusieurs années et nécessite le recours à l'emprunt afin de garantir un fonds de roulement suffisant pour faire face aux dépenses courantes tout au long de l'année.

La dette résiduelle doit être soldée en 2022. Elle reste tout à fait modérée, et le recours à un nouvel emprunt pour réaliser les importants travaux susvisés restera compatible avec les capacités financières du budget général.

Le 15 avril 2021, le conseil municipal, confirmant l'avis de la commis-

sion des finances du 27 février 2020, a approuvé à l'unanimité, l'exécution des budgets 2020 et voté les budgets primitifs 2021 ainsi que les taux d'imposition, inchangés depuis de nombreuses années. La conformité des comptes de gestion du service des Finances Publiques et des comptes administratifs du Maire a été vérifiée au titre de l'exercice 2020. Les résultats ont été approuvés ainsi que leurs affectations dans les budgets primitifs 2021.

Concernant les taux d'imposition, la réforme fiscale visant à supprimer la taxe d'habitation pour les résidences principales a induit un changement. La compensation de la taxe d'habitation prend en compte, pour partie, la part départementale de la taxe foncière des propriétés bâties, elle est le résultat de l'addition des taux communal et départemental. Cette modification est neutre pour le contribuable.

• Synthèse de l'exécution budgétaire 2020

Exécution 2020	Dépenses (mandats)	Recettes (titres)	Résultat 2020	Restes à réaliser	Report 2020	Résultats Cumulé
BUDGET GÉNÉRAL						
Fonctionnement	724631.35	1143729	+419097.65		828192.61	1247290.26
Investissement	572307.51	1144301.80	+571994.29	51459.60	-697448.29	-176913.60
BUDGET CCAS						
Fonctionnement	0	733.36	733.36		9316.93	10050.29

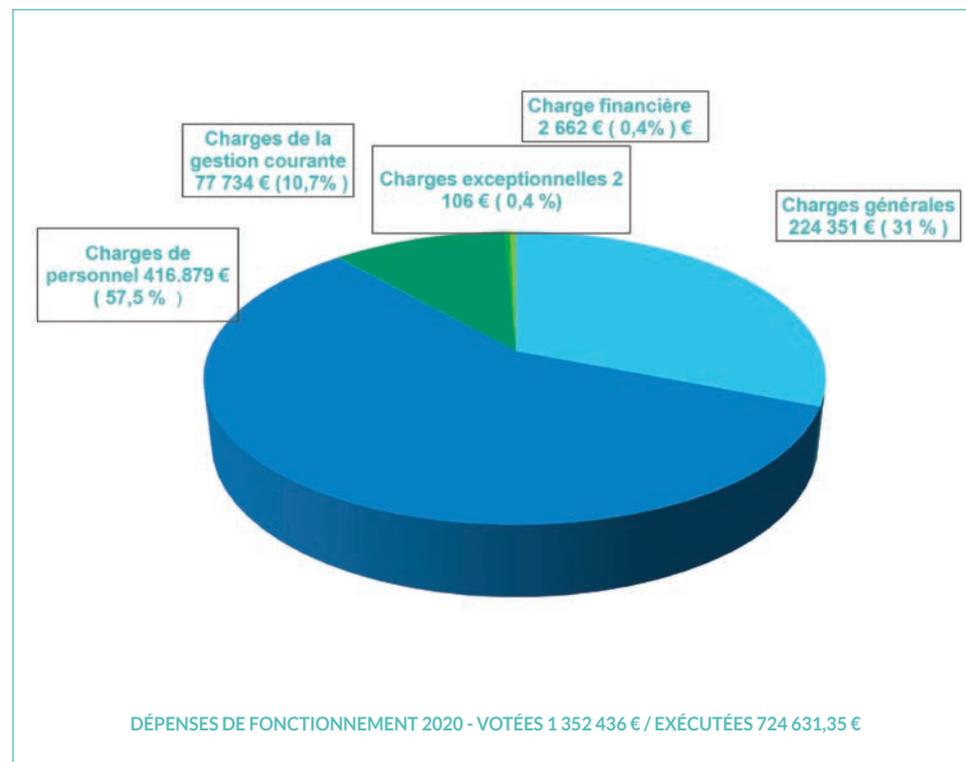
BUDGET GÉNÉRAL • EXÉCUTION 2020

Section fonctionnement 2020

1 • Dépenses 2020

La crise sanitaire a eu un impact financier sur la collectivité. Les dépenses globales de fonctionnement réalisées en 2020 (724.631,35 €) sont inférieures à la moyenne des dépenses réalisées depuis 2014. Les dépenses de personnel augmentent légèrement en raison des

revalorisations de traitement et des recrutements en lien avec la situation actuelle (Parcours emploi compétences, recrutement de remplaçants durant la crise). Les charges de la gestion courante, les charges à caractère général et les charges exceptionnelles diminuent fortement.



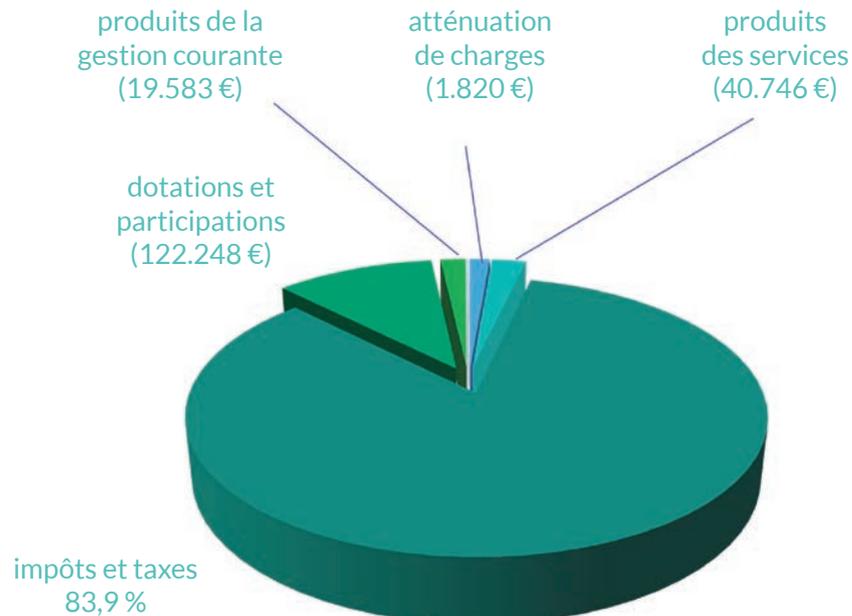
BUDGET GÉNÉRAL • EXÉCUTION 2020

Section fonctionnement 2020

2 • Recettes 2020

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2020, 1.143.729 € diminuent légèrement par rapport à la moyenne des six dernières années. Les revenus des impôts et taxes sont stables ainsi que les dotations et participations.

L'exécution budgétaire 2020 se caractérise par l'absence d'opérations d'ordre entre section en raison de la crise qui a empêché l'accomplissement des opérations de travaux, notamment en régie.



RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 - VOTÉES 2 422 884,29 € - EXÉCUTÉES 1 143 729 €

Section d'investissement 2020

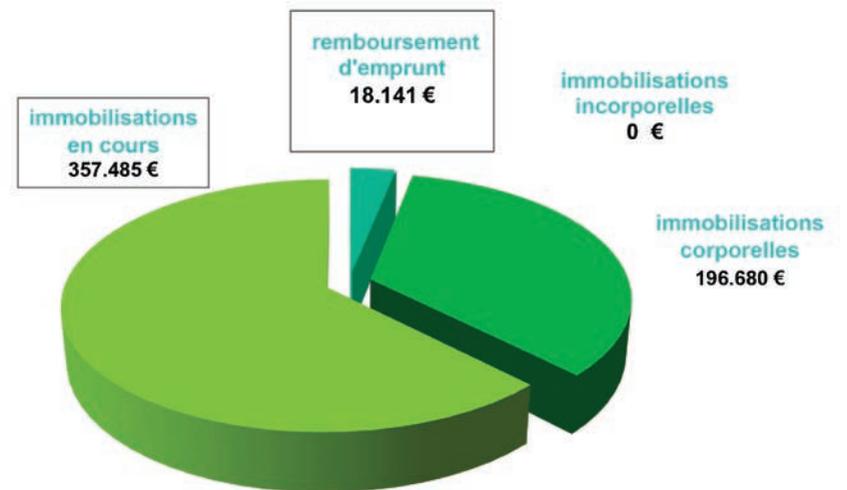
1 • Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 (572.307,51 €) sont moins significatives que la moyenne habituelle car le calendrier des travaux a été fortement bouleversé par la crise sanitaire. En 2020, le capital remboursé est de 18.141,63 €. L'emprunt en cours sera soldé en 2022.

Parmi les principales réalisations :

- L'extension du cimetière.
- La réalisation de bornes de tri dans le secteur du Chasselas et la réfection de la voirie.
- La réfection du Chemin de Sainte-Brigitte (1^{re} partie).
- La réalisation de la nouvelle Mairie.
- L'investissement dans un nouveau serveur informatique et l'achat de matériel.
- La poursuite de l'installation des caméras de vidéo-protection (26 à ce jour).
- L'électrification de la RD 141, route de Clermont l'Hérault.

L'excédent d'investissement propre à l'exécution du budget 2020 est de 571.994,29 € cumulé avec le report déficitaire antérieur (-697.448,29 €) il s'élève au 31/12/2020 à -176.913,60 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 - VOTÉES 2 422 884,29 € / EXÉCUTÉES 572 307,51 €

Budget CCAS • Exécution 2020

Le budget voté en 2020 à hauteur de 11.316,91 € est peu significatif d'autant plus que la dépense principale qui consiste à offrir, aux enfants de la commune, une semaine aux pôles de loisir de la Communauté de Communes

du Clermontois n'a pas eu lieu en raison de la fermeture du centre. L'excédent de l'exercice 2020 (733,36 €) cumulé avec le report antérieur (9.316,93 €) dégage au 31/12/2020 un résultat positif de 10.050,29 €.

BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget général 2021

Le budget primitif 2021 est conforme aux objectifs poursuivis, à savoir, la maîtrise de la gestion financière de la commune :

- En contenant les dépenses de fonctionnement pour conserver un niveau d'autofinancement compatible avec les capacités financières de la commune et diminuer le recours à l'emprunt.

- En maintenant des taux d'imposition modérés et inchangés.
- En poursuivant la réalisation de programmes d'investissement, en rapport avec la capacité d'endettement de la commune.
- En consolidant et développant la qualité des services à la population.

Section de fonctionnement

RECETTES : 2 148 728,66 € (+10.43% du budget voté en 2020).

Cette évolution est essentiellement due au report des excédents antérieurs. Stabilisation des « impôts et taxes », composante essentielle des recettes.

DÉPENSES : 1 208 915,71 € (-10.61% du budget voté en 2020).

Maintien de l'objectif de maîtrise des charges.

EXCÉDENT THÉORIQUE 2021 : 939 812,95 €

Comme les années précédentes, il n'est pas procédé à l'équilibrage de la section de fonctionnement, en dépenses et en recettes. L'objectif est de conserver une évolution cohérente des dépenses de fonctionnement et d'adapter la capacité d'autofinancement aux programmes d'investissements à venir (article L 1612-4 à L 1612-7 et L 1612-14 du CGCT).

Le tableau suivant permet de comparer le budget primitif 2021, par chapitre, avec les budgets votés les années précédentes, après décisions modificatives.

BUDGET GÉNÉRAL	Budgets votés		Budget Primitif
	2019	2020	2021
section de fonctionnement			
Dépenses			
charges à caractère général	451 400,00 €	459 100,00 €	427 900,00 €
charges de personnel	445 200,00 €	438 200,00 €	502 200,00 €
atténuation de produits	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
dépenses imprévues fonctionnement	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
virement section d'investissement	332 384,51 €	300 000,00 €	101 505,71 €
opérations d'ordre entre sections	436,00 €	436,00 €	2 500,00 €
autres charges de gestion courante	116 500,00 €	95 000,00 €	104 810,00 €
charges financières	5 000,00 €	2 700,00 €	10 000,00 €
charges exceptionnelles	23 000,00 €	6 000,00 €	7 000,00 €
dotations aux provisions	564,00 €	1 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 424 484,51 €	1 352 436,00 €	1 208 915,71 €
Recettes			
excédent antérieur reporté	1 226 128,05 €	828 192,61 €	1 070 376,66 €
atténuation de charges	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
opérations d'ordre entre sections	32 384,51 €	0,00 €	0,00 €
produits des services	25 000,00 €	27 000,00 €	20 840,00 €
impôts et taxes	947 519,00 €	952 623,00 €	939 923,00 €
dotations et participations	98 422,00 €	101 676,00 €	99 482,00 €
autres produits de gestion courante	12 000,00 €	15 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	2 341 453,56 €	1 924 491,61 €	2 148 728,66 €
solde non affecté	916 969,05 €	572 055,61 €	939 812,95 €

1 • Recettes prévisionnelles

A. IMPÔTS ET TAXES

921.923 € (-1,33%)

Ils représentent hors excédents budgétaires la majorité des recettes globales. La composante essentielle, l'attribution de compensation versée par la CCC est désormais de 519.214 €.

Le produit fiscal attendu des 3 taxes à taux constants (TH-FB-FNB) pour 2021 a été calculé à partir des estimations de 2020. La commune étant dans une situation théorique excédentaire en fonctionnement, nous n'avons pas pris en compte le coefficient légal de revalorisation des bases ou même les bases réelles de 2020.

De plus, la récente réforme fiscale qui doit permettre de compenser les pertes de taxe d'habitation avec une partie ou la totalité de la TF des Départements ne permet pas une lisibilité suffisante pour faire des prévisions fiables. Nous adoptons une démarche prudente sur ces chiffres.

Autres recettes fiscales : FNGIR (1.709 €), FPIC (9.000 €) : reconduction. Taxe sur la consommation finale d'électricité : 20.000 €

B. AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- **Produits des services 20.840 €** (mise à disposition de personnel à la CCC pour le périscolaire 20.000 €).
- **Dotations et participations 99.482 €** dont compensation perte

taxe additionnelle (50.000 € provision), dotation solidarité rurale (14.000 € provision), FCTVA (14.000 €), participation Saint-Guiraud aux frais scolaires (18.000 €), allocations compensatrices TH et fonciers versées par l'État (8.067 € reconduction dotation 2020).

- **Produits de la gestion courante 13.000 €** dont 3 locations immobilières (12.000 €) et remboursements divers (1.000 €).

2 • Dépenses prévisionnelles

A. CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL 427.900 € (-6,80%)

Ce chiffre s'explique sur l'absence de gros travaux d'entretiens prévus en fonctionnement au compte 61.

En raison de l'année passée qui a été assez exceptionnelle, les montants pour les autres postes de dépenses ont été reconduits à partir des prévisions de 2019.

B. CHARGES DE PERSONNEL 502.200 € (+14,61%)

Ce poste de dépense étant structurellement élevé par rapport à la moyenne des strates de références, la réduction des charges de personnel est un objectif poursuivi. Nous devons tenir compte de plusieurs éléments, cette année tout particulièrement, qui nous poussent à revoir nos prévisions.

En effet, nous avons recruté deux PEC (Parcours Emploi Compétence), et il y aura un congé maternité et paternité,

donc des remplacements sont envisagés.

- Personnel titulaire : 240.000 € (prévision identique à 2019).

- Autres emplois : 40.000 € (provision pour remplacement).

C. CHARGES IMPRÉVUES DE FONCTIONNEMENT 50.000 € (provision)

Le maximum autorisé est de 7,5% des dépenses mandatées en N-1 (889.894 €) soit un maximum autorisé de 66.742 €.

D. VIREMENT À LA SECTION D'INVESTISSEMENT 101.505,71 € (provision)

Cette dotation permet d'autofinancer totalement ou partiellement divers investissements en cours de réalisation et ou programmés. L'excédent de fonctionnement non affecté peut constituer éventuellement une dotation complémentaire. Cette année nous avons inscrit 101.505,71 € pour assurer l'équilibre de la section d'investissement au lieu des 300.000 € habituellement prévus. Dans l'éventualité de nouveaux travaux d'investissements, la différence pourra servir de variable d'ajustement.

E. CHARGES DE LA GESTION COURANTE 104.810 €

(+10,33% du voté 2020 mais dans la moyenne des dernières années)

Ce chapitre est essentiellement impacté par les indemnités élus (56.000 €) et les subventions versées aux associations (30.000 € provision). Cette année, il n'y a pas de virement au CCAS en raison des sommes excédentaires présentes dans ce budget.

F. CHARGES FINANCIÈRES 10.000 €

C'est la somme des intérêts à payer en 2021 pour les 2 emprunts en cours : celui de la traversée qui sera débloqué en cours d'année et l'ancien emprunt globalisé dont la dernière échéance est en 2022.

Section investissement

Le tableau présente le budget primitif 2021 par chapitres et permet de constater une évolution significative des investissements depuis 2019.

BUDGET GÉNÉRAL	Budgets votés		Budget Primitif
	2019	2020	2021
section investissement			
Dépenses			
solde d'exécution d'investissement reporté	356 652,86 €	697 448,29 €	176 913,60 €
remboursement d'emprunt	19 500,00 €	19 000,00 €	50 000,00 €
dépenses imprévues d'investissement	0,00 €	45 000,00 €	0,00 €
subventions d'équipement versées	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €
opérations d'ordre entre sections	32 384,51 €	0,00 €	0,00 €
opérations patrimoniales	1 080,00 €	0,00 €	0,00 €
dotations, fonds divers, réserves	2 037,97 €	0,00 €	0,00 €
immobilisations incorporelles	25 000,00 €	0,00 €	32 000,00 €
immobilisations corporelles	863 882,03 €	1 011 436,00 €	575 000,00 €
immobilisations en cours	386 437,00 €	650 000,00 €	900 000,00 €
TOTAL DES DÉPENSES	1 686 974,37 €	2 422 884,29 €	1 773 913,60 €
Recettes			
solde d'exécution d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	571 994,29 €
virement de la section de fonctionnement	332 384,51 €	300 000,00 €	101 505,71 €
opérations d'ordre entre sections	436,00 €	436,00 €	2 500,00 €
opérations patrimoniales	1 080,00 €	0,00 €	0,00 €
dotations, fonds divers, réserves	405 572,86 €	797 448,29 €	257 913,60 €
subventions d'investissement	66 900,00 €	378 000,00 €	240 000,00 €
emprunts et dettes assimilées	880 601,00 €	947 000,00 €	600 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	1 686 974,37 €	2 422 884,29 €	1 773 913,60 €

1 • Recettes d'investissement

A. AUTOFINANCEMENT 2021 : 278.419,31 €

Comblement des déficits d'investissements au 31/12/2020 (176.913,60 €) + virement de la section de fonctionnement à titre de provision (101.505,71 €).

B. FCTVA : 80.000 € (provision)

Récupération d'une quote-part de la Tva (16,404%) sur les investissements réalisés en 2020 au titre des chapitres 20-21-23.

C. SUBVENTIONS : 240.000 €

Des notifications de subventions sont encore en attente, nous avons inscrit les subventions attendues au titre des travaux déjà engagés.

D. EMPRUNT : 600.000 €

Le montant de l'emprunt est conforme à la somme empruntée. La variable d'ajustement pour l'équilibre de la section sera le virement à la section d'investissement.

Le désendettement total de la commune interviendra en 2041 pour les 2 emprunts actuellement en cours. Nous avons donc prévu une provision sur la base de l'échéance globale attendue.

2- Dépenses d'investissement

A- IMPUTATION DU DÉFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2020 : 176.913,60 €

B- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : 32.000 €

Étude pluviale complémentaire et finalisation du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET EN COURS : 1.475.000 €

Les restes à réaliser 2020 ont été reportés puis nous avons inscrit des projets qui peuvent être amenés à évoluer en fonction des notifications de subvention ou des impératifs liés à leur réalisation.

À titre d'exemple nous pouvons retrouver l'aménagement de la Cour du château, la finalisation de l'installation des caméras, la poursuite de l'équipement de lampes LED pour l'éclairage public, la traversée du village

Budget primitif CCAS

La dotation prévisionnelle de la section fonctionnement n'est pas reconduite cette année en raison de l'annulation, l'an passé, des séjours en centre de loisir. La somme reportée en 2021 permet de financer les dépenses du CCAS sans avoir à faire appel au budget général communal.

Tout au long du mandat, l'équipe municipale s'attachera à contenir la pression fiscale, ce qui implique la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en valorisant une vie associative riche, active et variée. La crise sanitaire a mis un frein à cet élan mais nous restons sur cette ligne directrice.

HUGUES JEANJEAN



Hugues Jeanjean, figure emblématique de la Société Jeanjean, groupe ADVINI est décédé le 11 mai dernier dans sa 89^e année. Lodéziens de souche (la famille Jeanjean est ancrée à Saint-Félix depuis 1870) Hugues Jeanjean, avec son frère Bernard, avaient repris les rênes de la société familiale à la suite de leur père Paul en 1965. Alliant audace, goût du défi et bon sens du terroir, sachant s'entourer d'équipes compétentes, ils ont réussi au cours de ces 60 années, à transformer la société jusqu'à la positionner sur le marché

mondial en créant le Groupe ADVINI, tout en gardant le siège à Saint-Félix. Très attaché à son village natal, c'est en 1959, à 27 ans que Hugues Jeanjean s'engage dans l'équipe municipale comme conseiller. Il participera à l'évolution du village dans l'équipe du maire Joseph VAILLE. Au décès de ce dernier, il continuera aux côtés de Robert ARNIHAC pendant 36 ans. Il sera adjoint au maire pendant les deux derniers mandats. Il apportera à l'équipe municipale son enthousiasme et ses qualités d'entrepreneur durant toutes ces années pendant lesquelles le village s'est développé en parallèle avec la croissance de la société. De nombreux Lodéziens travaillaient alors dans l'entreprise et le nombre d'habitants est passé de 500 à 742. Les anciens se rappellent encore aujourd'hui que ses indemnités de conseiller et d'adjoint étaient versées sur un compte spécial « besoins du village ».

Bon nombre de villageois ont assisté aux obsèques souhaitant par leur présence lui rendre un dernier hommage.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

Voter, plutôt deux fois qu'une !

Les prochaines élections départementales et régionales initialement prévues en mars 2021, sont reportées en juin 2021.

Le scrutin se déroulera en deux tours, les dimanches 20 et 27 juin. Les mesures sanitaires seront renforcées pour que la santé de tous puisse être préservée. Les inscriptions étaient ouvertes jusqu'au vendredi 14 mai 2021.

Ma procuration simplifiée !

Ce nouveau dispositif de télé-procuration maprocuration.gouv.fr est ouvert depuis le 6 avril 2021.

Grâce à ce service, l'utilisateur bénéficie d'une démarche simplifiée et d'un suivi amélioré de sa demande. Il est informé, à chaque étape, de l'avancée de sa démarche et est ainsi assuré que sa procuration sera prise en compte.

Ce service est d'autant plus primordial que vous avez la possibilité de réaliser deux procurations au lieu d'une.

• Comment ça marche ?





VIGILANCE SÉCHERESSE

L'eau, une ressource précieuse

Les indicateurs de la situation hydrologique dans l'Hérault sont défavorables en ce début de printemps. Le service Interceau en charge de l'eau et de l'assainissement, nous indique un niveau très bas de la ressource. Compte tenu de ces indicateurs, de l'état de sécheresse relativement avancé des sols et des faibles signaux de pluie, l'Hérault a été placé en intégralité en vigilance. Les nappes phréatiques sont au plus bas. Depuis le week-end de pentecôte, le service de l'eau est en alerte, les forages ne pouvant fournir autant d'eau que nécessaire pour

couvrir les besoins. Afin d'éviter les coupures d'eau, il est interdit d'utiliser l'eau pour les usages autres qu'essentiels (arrêté municipal 2021-052 du 25/05/2021). Puisque la bonne gestion de la ressource est l'affaire de tous, nous vous rappelons qu'il existe des bonnes pratiques à adopter à la maison : fermer le robinet d'eau lorsqu'on se lave les dents ou que l'on fait la vaisselle • prendre une douche plutôt qu'un bain • économiser la chasse d'eau • récupérer au maximum l'eau de pluie • installer un régulateur de débit de robinet...



Goutte à goutte
Gaspillage
35m³/an
Environ 140 €



Mince filet d'eau
Gaspillage
140m³/an
Environ 560 €



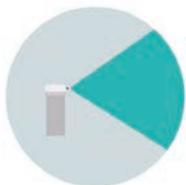
Filet d'eau
Gaspillage
550m³/an
Environ 2200 €



Fuite des WC
Gaspillage
220m³/an
Environ 880 €



Écoulement continu
Gaspillage
550m³/an
Environ 2200 €



Arrosage automatique oublié
Gaspillage important
Coût selon jardin et durée

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Anticiper les situations dangereuses



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un instrument de planification et d'organisation communale qui a pour objet d'anticiper les situations dangereuses afin d'assurer la protection et la mise en sécurité de la population. Le PCS permet de préparer les acteurs impliqués dans la crise pour di-

minuer au maximum les incertitudes et actions improvisées. Il doit permettre de réagir rapidement, de préserver la sécurité et la salubrité, et de prévenir toute panique. Il est nécessaire de mettre à jour les informations portées dans le PCS validé en 2017.

Nous joignons au bulletin municipal un formulaire de recensement à remplir et à rendre ou renvoyer en Mairie. Ce document, d'une grande importance, nous permettra la mise à jour des informations présentes dans notre PCS.

ASSURANCE COMMUNALE

Un partenariat pour votre santé

Cette année encore, la commune renouvelle son partenariat avec AXA pour la fourniture d'une mutuelle santé. Les habitants de la commune peuvent profiter de tarifs avantageux. Des permanences sont organisées de façon ponctuelle en mairie, vous avez la possibilité de prendre contact avec des conseillères qui établiront des devis gratuits sans obligation d'adhésion. Vous pouvez également demander

les coordonnées des conseillères au secrétariat de la commune pour rentrer directement en contact avec elles. Pour rappel, vous pouvez résilier un contrat de mutuelle santé à n'importe quel moment et à la date anniversaire comme précédemment. Même s'il s'agit d'un partenariat, la commune ne saurait être tenue responsable de la relation contractuelle entre l'assureur et les habitants.



DÉFIBRILLATEUR

Quelques minutes pour une vie !



Parce que chaque minute compte pour sauver une vie, la commune a installé depuis plusieurs années un défibrillateur qui se trouve à la Salle Robert Arnhac.

Cet équipement est disponible 24 h/24. Des journées d'informations seront proposées.

ÉCOLES LE BOSQUET

Rentrée scolaire septembre 2021-2022

La commission des affaires scolaires en concertation avec Mme Petitfour, Directrice de l'école, fait le point sur la prévision des effectifs pour la rentrée scolaire.

C'est pourquoi nous demandons aux parents d'enfant(s) susceptibles(s) d'être scolarisé(s) à la rentrée de sep-

tembre 2021, de bien vouloir se faire connaître au secrétariat de la Mairie dans les meilleurs délais. L'inscription en petite section concerne les enfants nés en 2018.

VISITE DES QUARTIERS

Les élus sont à votre écoute

La municipalité reconduit les visites de quartier instaurées en 2006. Elles sont incontournables dans la vie de notre village.

Les élus se doivent de conserver ce lien, ce contact avec les Lodéziens. Ces visites auront lieu durant les mois de mai et juin et se dérouleront selon le calendrier ci dessous. N'hésitez pas à venir à notre rencontre !

• Jeudi 27 mai

Ancien chemin de Lodève, chemin de la Californie, lot. les Clapouses, chemin des Englores, chemin le Riou, impasse de la Gloriette, avenue du Bosquet, chemin de Chypre, lot. La Cardamone.

• Mardi 1^{er} juin

Lot. Le Cèdre, chemin de la Roque, chemin des Oliviers, impasse des Servants, rue des Chasselas, quartier des Abades, rue de la Tramontane, les Terrasses de Saint-Félix, Plateau sportif, chemin des écoles, la Calade, rue du Fournil.

• Jeudi 3 juin

Avenue Bir Hakeim, lot le Clos Saint-Vincent, le Burguet, chemin de Sainte-Brigitte, les Camparisats, rue de l'Airal.

• Mardi 8 juin

Impasse des Enclos, avenue Cardinal de Fleury, rue des Hirondelles, lot. Les Jardins du Soleil, les Crassières, chemin des Horsbiels, lot. La Capelle, chemin des Plaines.

• Jeudi 10 juin

Le village : rue de Lodève, place Marcel Compan, avenue Xavier Montrouzier, quartier du Barry, rue de la Forge, la Placette, Cour du Château, rue du Capitoul, rue Malbec, rue de l'église, rue de l'Ancien Courrier, le Quai, avenue Marcellin Albert.

CÉRÉMONIE

8 mai



Sous un beau rayon de soleil et en comité restreint les élus et quelques habitants ont participé à la cérémonie commémorative du 8 mai.

Après la lecture du message de la ministre des armées, une gerbe a été déposée au nom du maire et des anciens combattants. La marseillaise clôtura la cérémonie.

ÉTAT CIVIL

1^{er} semestre 2021

~ Ils nous ont quittés ~

BALTUS Hélène

CARPENTIER Michel

GORINE Josette

JEANJEAN Hugues

(conseiller municipal 1959-1983, 1^{er} adjoint 1983-1995)

MARTY Merry

OUALGHAZI El Hassan

RODRIGUEZ Gilles

~ Carnet Rose ~

CHAPAT Catalina

de CHAPAT Raphaël et RODRIGUEZ Isabelle

MARY-MONTLAUR Ambre

de MARY-MONTLAUR Richard et NEGROU Marion

POULAIN Léopold

de POULAIN Ludovic et DESRICHARD Marion

GILLES RODRIGUEZ

Gilles nous a quittés

Gilles nous a quittés aux portes de la retraite suite à un cancer implacable.

Ses obsèques ont eu lieu le jeudi, 8 avril dernier. Il a été inhumé dans le caveau familial à Saint-Félix de Lodez. Famille, amis, élus, collègues sont venus nombreux

lui rendre un dernier hommage. Après un passage chez Ferrando, puis chez Didier Laures, il était entré en 1982, à 21 ans, au service technique de la mairie à la suite de M. Fraisse. Il y construira sa carrière. Tout au long de ces années, il a pu développer ses talents multiples et son sens du service qui ont fait de lui un « Mac Gyver » renommé !

Toujours la bonne idée pour résoudre les problèmes dans tous les domaines et dans un village ils sont nombreux...

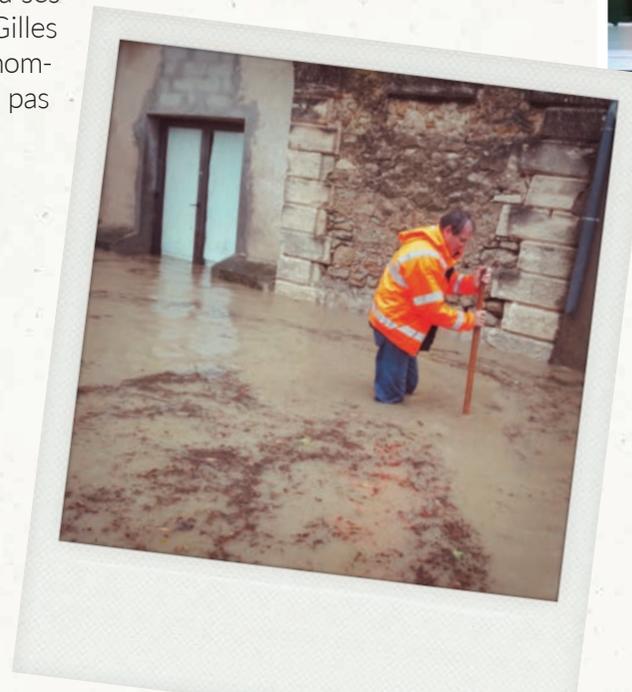
A une époque pas si lointaine l'alimentation en eau potable et l'assainissement du village, était en particulier, le principal objet de toutes ses attentions. Ses attributions débordaient souvent du service technique, allant de la sécurité routière à la sortie de l'école et lors des manifestations jusqu'à prendre le rôle du Père Noël, en passant par le feu d'artifice du 14 juillet... la liste est



longue. La médaille d'or régionale, départementale et communale lui avait été remise en janvier 2019 en récompense de ses compétences professionnelles et de son dévouement au service de la commune depuis 35 ans.

35 années pendant lesquelles il aura travaillé avec les trois maires successifs : Robert Arnihac, Philippe Jeanjean et Joseph Rodriguez. Hyper actif, passionné de chasse, de pêche, viticulteur à ses heures, grand-père heureux, Gilles a marqué la mémoire de nombreux lodéziens qui ne sont pas près de l'oublier...

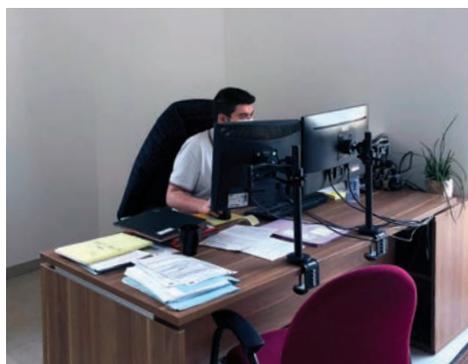
*Adieu Gilles
et merci pour tout !*





NOUVELLE MAIRIE

Des locaux accessibles



C'était une demande des administrés depuis plusieurs années, avoir des locaux plus accessibles. Les travaux de la nouvelle mairie se sont achevés en novembre 2020. L'installation des agents a été retardée par des problèmes liés à la mise en place de la téléphonie, c'est désormais du passé. Depuis le lundi 3 mai 2021, nous sommes heureux de vous accueillir dans ce bâtiment rénové qui a été pensé pour accompagner les besoins futurs de la collectivité. La salle de la Cour du Château, qui jouxte la Mairie, sera à la fois salle des Mariages et salle du Conseil Municipal.

TRAVERSÉE DU VILLAGE

Ça démarre !

Là encore, il s'agit d'un chantier attendu de longue date qui a été maintes fois repoussé en raison des contraintes réglementaires liées au transfert des compétences eau et assainissement.

Le service de la Communauté des Communes, Interc'eau, a réalisé la réfection des réseaux humides durant l'année 2020 et le début 2021.

Après consultation, l'entreprise TPSO a été retenue pour réaliser les travaux de réfection de la voirie et des trottoirs. L'aménagement de la traversée du village est placé sous le double patronage commune et Conseil Départemental. Les travaux commenceront par l'entrée Ouest qui va de la Salle Robert Arnihac au carrefour de la route de Ceyras.

COUR DU CHÂTEAU

C'est pour quand ?

Nous avons reçu les notifications de subvention pour la Cour du Château et les études techniques de l'éclairage public sont finalisées.

Nous espérons pouvoir démarrer les travaux à la fin de l'année. Pour rappel, il s'agit de la cour qui se trouve entre la nouvelle Mairie et la salle du Château. Elle sera la liaison entre ces équipements qui intègrent aussi le jardin d'enfants.

À cette occasion, nous réaliserons également le parvis de la mairie pour adapter cet espace aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).

CHEMIN STE-BRIGITTE

Finaliser la réfection

La municipalité avait prévu d'entamer la réfection du chemin des Oliviers mais l'ouverture à l'urbanisation prévue dans le PLU demande des études complémentaires en matière d'éclairage public et des réseaux secs et humides.

Il a donc été décidé de finaliser, en lieu et place, la réfection du Chemin de Sainte-Brigitte commencée lors de la réalisation du lotissement Le Clos des 2 Terres. La consultation pour la passation du marché public est en cours.

TRAVAUX

Lotissement du Chasselas



Depuis de nombreuses années, les riverains du lotissement du Chasselas demandaient l'intégration de la voirie dans le domaine public communal.

Après un accord passé avec le propriétaire pour le financement des travaux de remise aux normes, c'est chose faite, le transfert de propriété est validé.



• Nous avons également profité de cette opération pour installer, en partenariat avec le Syndicat Centre Hérault, des bornes de tri sélectif.

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE



• Parking des Crassières : création d'un nouveau point de rassemblement pour les poubelles.



• La Placette : remplacement des lampes par des LED, création de deux places de stationnement (un arrêt minute et une place PMR).



• Le Clos Saint-Vincent : fleurissement du rond-point.

LE SCOT AVANCE DONC LE PLU AUSSI

Qu'est-ce qu'un SCOT ?

Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est un document d'urbanisme à l'échelle d'un bassin de vie qui trace les grandes orientations du développement du territoire. À l'échelle du Pays Cœur d'Hérault, notre SCOT comprend trois intercommunalités : Communauté de Communes du Lodévois et Larzac, Communauté de Communes du Clermontais, Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault.

• Quel rapport avec le PLU ?

En urbanisme, il existe une hiérarchie des normes. Le SCOT se superpose à l'ensemble des PLU (Plan Local d'Urbanisme) communaux et en vertu de la règle de compatibilité des documents d'urbanisme, le PLU ne doit pas comporter des règles contraires au SCOT ou de nature à le remettre en cause.

Par conséquent, le retard pris dans l'élaboration du SCOT a fortement impacté plusieurs communes du territoire dans l'adoption de leur PLU, dont celui de Saint-Félix de Lodez.

• Ou en sommes-nous ?

Les principaux documents du SCOT, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) et le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ont été présentés aux services de l'État. S'ils sont validés, au moins sur le principe, la commune pourra à nouveau avancer dans l'élaboration du PLU.

Pour autant, nous ne restons pas inactifs. Des études complémentaires sont en cours pour compléter notre document d'urbanisme. On peut notamment citer l'étude pluviale pour les eaux de ruissellement et l'étude paysagère concernant les abords de l'autoroute.

PLATEAU D'AVRIL

Le plateau sportif à la rescousse de la morosité



En raison des annonces gouvernementales et de la situation sanitaire du moment, le plateau a pu être ouvert aux jeunes sous certaines conditions en avril.

En revanche les sorties extérieures initialement prévues ont dû être annulées.

Par petits groupes, les jeunes ont pu venir au plateau, histoire de prendre l'air, retrouver les copains et faire du sport. Des jeux de ballons sans contact, foot, rugby, basket, du VTT sur le parking des écoles pour travailler un peu la technique,

du tennis en simple et en double en respectant les distances barrières, un peu de tchoukball (alternative au handball sans contact), de la crosse québécoise, du hockey et enfin des jeux sans matériel si ce n'est l'environnement proche. Voilà le programme de ces vacances pas comme les autres.

LES SORTIES

Des animations 100% plein air



Mesures sanitaires obligent : aucune activité de loisir n'a pu être organisée en intérieur. Mais au cœur de l'hiver, les aléas de la météo nous ont obligés à annuler la pétanque.

Les autres activités ont été maintenues avec une mention spéciale pour la trottinette électrique qui s'est déroulée sur les bords du lac du Salagou sous un soleil radieux.



De son côté, le laser zone s'est déroulé à domicile, au Bosquet précisément. Un décor boisé bien adapté à la discipline mais qui a nécessité quelques aménagements pour mettre un peu plus de piquant à l'activité.

Ensuite, le tournoi de tennis a tenu toutes ses promesses avec un record de participation. 21 enfants ont participé. 4 joueurs sont sortis vainqueurs de leur poule, Mathis Raynal, Emma Vandesande, Loïs Rieutord et Loris Castan. Remerciements à Émilie, la maman de Loïs et Emma Rieutord, pour son aide précieuse à l'organisa-



tion. Enfin, le tour du lac à VTT sans assistance pour les quelques motivés qui ont bravé les éléments notamment un ciel très chargé en nuages, un air particulièrement humide et un terrain boueux à souhait



NOUVEAU !

Ouverture supplémentaire le mercredi



Depuis la mi-mars, la bibliothèque est ouverte tous les mercredis et ce, à titre d'essai jusqu'à fin juin. Nous maintiendrons ou non ce nouveau créneau en fonction du nombre de fréquentations.

ACCUEIL DES SCOLAIRES

Retour des classes à la bibliothèque

Après un an d'absence, et en raison de la pandémie, le retour des classes à la bibliothèque a repris à raison de trois fois par semaine selon un calendrier établi par la directrice de l'école.

Accompagnés par leurs professeurs, les enfants se sont rués aussitôt sur les rayonnages avec enthousiasme, élan aussitôt freiné par Vincent l'animateur, juste le temps de leur expliquer la méthode de classement par thèmes et codes couleurs en fonction de l'âge. Le choix des livres s'est terminé par un moment de lecture apprécié par tous les élèves.



LA DICTÉE DE PIVOT

Élèves de CM1 et CM2



La dictée est devenue incontournable à l'école du village, chaque année les élèves trépignent d'impatience à l'idée d'affronter le texte choisi.

« La comédie des animaux » demi-finale au Musée National de Lyon en 2002 était d'une difficulté redoutable. Joseph Rodriguez, Maire de notre village a de nouveau endossé l'habit de professeur dans une salle de classe. Les lauréats ont été récompensés par des bons d'achats à la librairie de Clermont l'Hérault et tous les participants ont reçu un diplôme de participation à leur nom et signé par M. le Maire. Le rendez-vous est pris pour l'année prochaine.

• Les heureux lauréats

- 1^{re} Noa Grandouiller CM2
- 2^e Romane Melon CM2
- 3^e Hugo Le Dieu de Ville Salavin CM1
- 4^e Maxence Clop CM1
- 5^e Lois Rieutord CM1



ANIMATIONS

Rencontre d'auteur



© JOEL SAGET/AFP

• Vendredi 25 juin 2021 à 18 h 30, nous aurons le plaisir de recevoir **Marie-Hélène Lafon** qui viendra nous présenter son livre « Histoire du fils » qui a obtenu le prix Renaudot 2020. (sous réserve de l'évolution de la pandémie)

Atelier créatif



© Soledad

• Mardi 20 juillet en matinée dans le jardin d'enfants création de cartes postales en pop-up par Martine Perrin, dans le cadre de Partir en Livre, la grande fête du livre pour la jeunesse.

Activités proposées par le réseau des bibliothèques du Clermontois

BIBLIOBUS

Deux à trois fois par an, nous échangeons une partie de notre fonds.

La rubrique roman est de plus en plus étoffée pour répondre à l'attente de nos lecteurs. Le bibliobus était de passage en janvier dernier, plus de 350 ouvrages ont été changés.

Rendez-vous est pris fin juin pour un choix sur place à la Médiathèque de Pierresvives à Montpellier.



Espace 1^{res} lectures



Afin de donner envie de lire aux tout-petits un présentoir a été mis à leur disposition pour les romans 1^{res} lectures ainsi que les documentaires et ça marche ! Aussi, la Marmothèque est en cours de restructuration.

Les consignes sanitaires sont respectées avec masque obligatoire et gel hydroalcoolique. Les livres prêtés et retournés sont désinfectés et mis en quarantaine avant remise en rayon.

Espace multimédia



Un espace multimédia est mis gratuitement à votre disposition pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

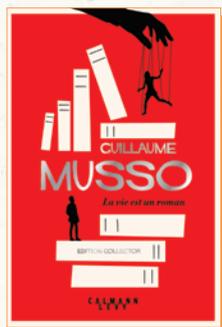
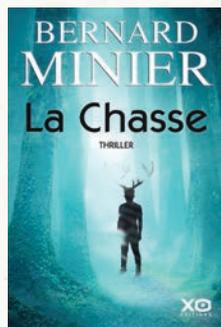
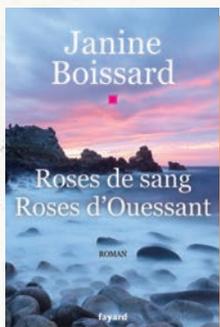
f Suivez-nous !



Désormais vous pouvez suivre votre bibliothèque sur Facebook, être au courant des événements, échanger et dialoguer avec l'équipe de bénévoles.

LES LIVRES DE L'ÉTÉ

De nouveaux livres vous attendent



Série de BD pour les jeunes !



LE COIN PRATIQUE

Jours d'ouverture et contacts

Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 (en essai jusqu'à fin juin)
vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
samedi de 10 h à 12 h

*Au mois d'août, la bibliothèque est ouverte
uniquement le vendredi*

09 60 15 42 62 • bibliostfelix@live.fr
Maghnia Mengus 06 63 30 12 71

 facebook.com/groups/540878726447226

RALLYE « MATH À MAX » 5^e ÉDITION

Le Rallye « Math à Max » est un concours mathématique par équipes qui s'adresse aux classes de CM2 des écoles rattachées au collège Max Rouquette de Saint-André de Sangonis, à savoir :

- École Anne Franck

Saint-André de Sangonis

- École Sainte-Jeanne d'Arc

Saint-André de Sangonis

- École Les Oliviers

Ceyras

- École Le Bosquet

Saint-Félix de Lodez

- École élémentaire

Montpeyroux

- École élémentaire

Jonquières, Saint-Saturnin de Lucian

- École élémentaire

Saint-Jean de Fos

Dans le cadre de la liaison CM2/6^e, le rallye « Math à Max » s'adresse aussi à toutes les classes de 6^e du collège Max Rouquette.

Cette année aura lieu la 5^e édition du Rallye. Elle se déroulera le 7 mai 2021 dans chaque école et au collège.

Après une année sans Rallye pour cause de Covid, les élèves pourront à nouveau se mesurer les uns aux autres autour d'une série de problèmes mathématiques. Leur objectif : réaliser le meilleur score possible pour représenter leur classe lors de la finale qui se déroulera au mois de juin.

A noter que chaque année, sans exception, les élèves de Saint-Félix de Lodez ont brillamment représenté leur école. Souvent sur le podium, la classe de Mme Petitfourat a même remporté le Rallye en 2018. Cette année-là, les élèves finalistes ont gagné des calculatrices, du matériel de géométrie et des jeux. Ils ont surtout permis à leur classe de participer à une sortie au parc de Bessilles avec la classe de 6^e gagnante.

Tous ces cadeaux sont offerts par le collège avec l'aide précieuse des mairies des différents villages. Les professeurs de Mathématiques du collège Max Rouquette les remercient chaleureusement. Notre commune participe à hauteur de 150 €.

Souhaitons bonne chance aux élèves de Saint-Félix de Lodez pour cette nouvelle édition !

Mathieu Rieutord

TENNIS DE TABLE



Après une 1^{re} phase historique lors de la saison 2019-2020 (4 montées sur 5 équipes), la 2^e phase a été arrêtée en raison de la crise sanitaire.

La reprise en septembre 2020 a, hélas, de nouveau été éphémère (3 journées), la saison ayant été officiellement, définitivement annulée récemment.

Le club de Saint-Félix de Lodez, et ses 30 licenciés, attend avec impatience la reprise en septembre 2021.

Avec désormais 3 équipes régionales et 3 départementales, le club s'emploiera à défendre, et faire briller, les couleurs de Saint-Félix, à domicile comme à l'extérieur, jusqu'aux confins de la Région Occitanie.

Le tennis de table a l'avantage d'être un sport d'analyse, de stratégie et de concentration, qui se pratique à tout âge. Ces qualités nous sont par ailleurs utiles dans la vie de tous les jours.

À la rentrée 2021, venez essayer ou vous y remettre, vous serez les bienvenus, à la salle Robert Arnihac qui reste accessible à tous les niveaux, pour des essais, les mercredis de 17 h 30 à 20 h et les vendredis de 18 h à 20 h.

Renseignements

M. Aleu Patrick

06 12 62 43 64



CINÉ-CLUB



En attendant la reprise des séances du ciné-club au mois d'octobre 2021 (si la situation sanitaire le permet) nous sommes heureux de pouvoir proposer cet été, en partenariat avec la Mairie, 3 séances en plein air.

La programmation des projections de juillet, août et septembre 2021 met à l'honneur des films à vivre en famille et à voir absolument sur grand écran. Comme l'été dernier chacun trouvera son compte de belles histoires, de rires et de fabuleuses images.

• **Jeudi 1^{er} juillet - 22 h**

L'Extravagant Voyage du jeune et prodigieux T. S. Spivet (2013) de Jean-Pierre Jeunet.

En adaptant l'énorme et fertile livre de Reif Larsen, le réalisateur semble avoir réalisé là son œuvre la plus sage et la plus contemplative, une bouffée d'air et d'émotion pleine de poésie et de décors naturels américains beaux à en pleurer.

• **Mardi 10 août - 21 h 30**

La Grande Vadrouille (1964) de Gérard Oury. « La Grande Vadrouille est dans la plus pure tradition des films d'aventures. En avion, en train, en voiture, à pied, à vélo, à moto, à cheval, en planeur. Un road-movie aux multiples scènes de bravoure et d'humour constant qui se calme seulement pour que le spectateur reprenne son souffle à intervalles réguliers. »

• **Samedi 4 septembre - 20 h 45**

Les Vacances de monsieur Hulot (1953) de Jacques Tati. Avec M. Hulot, on rit beaucoup, mais on est surtout séduit par le talent et la poésie de Tati, réalisateur et interprète, qui aura marqué profondément l'Histoire du Cinéma. Un pur chef d'œuvre du cinéma burlesque.

Ces 3 films seront projetés dans leurs plus belles versions magnifiquement restaurées, en haute définition.

Nous vous donnons donc rendez-vous cet été, dans la cour de l'ancienne mairie (entrée libre). Les séances se feront dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

À bientôt !

Lousiane, Sam et Céline
objectif.cinema@orange.fr



Objectif Cinema Saint Félix



L'ARC CLUB

Accueilli à Saint-Félix de Lodez, depuis la saison 2019/2020, l'Arc Club a fait sa rentrée en septembre pour entamer une nouvelle saison pleine d'incertitudes. Malgré les perspectives et un avenir dont nous ne savons que penser, nous avons accueilli nos adhérents fidèles et de nouveaux licenciés ont rejoint le club. Leur confiance nous touche, nous conforte dans nos engagements et nous donne l'énergie de poursuivre.

Tous les lundis nous sommes donc un petit groupe d'adultes, confirmés et débutants, qui s'entraîne à la salle Robert Arnihac de 18 h à 21 h.

Le mercredi, de 14 h à 16 h, est le jour le plus important de la semaine car il est celui où nous entraînons les jeunes.

Quel que soit le sport pratiqué, nous savons et avons tous conscience que l'avenir d'un club se trouve dans sa jeunesse. Nous pouvons être satisfaits car pour cette année, la salle est bien pleine.

Le club est aussi accueilli à Saint-André de Sangonis, le vendredi de 16 h 30 à 19 h, ce qui permet à toutes et tous un temps de pratique supplémentaire.

Notre effectif de 46 archers comprend aujourd'hui 18 jeunes. Hélas, avec l'évolution des conditions sanitaires, les lieux clos ont été fermés et la possibilité de se rencontrer lors de tournois en salle, mis en place spécialement pour eux n'a pas eu lieu. C'est pourtant une belle expérience et toujours un moment de confrontation qui révèle les qualités techniques et surtout mentales du jeune qui participe à



ces concours. Ceux-ci sont sur le modèle des épreuves valables pour le classement national qui ouvrent aux meilleurs l'accès aux Championnats de France. Pour cette saison, nous avons donc subi les restrictions de confinement et l'annulation de toutes les compétitions.

Nous avons pourtant maintenu le lien en proposant des séances en extérieur à Saint-André de Sangonis, le mercredi pour les jeunes et le dimanche matin pour les adultes.

Assurer la transmission et se mobiliser autour de projets ambitieux (organisation du Championnat Départemental de tir de parcours Nature en 2022) sont les motivations principales qui nous mobilisent malgré les difficultés de la période actuelle. Soutenus par les parents et les municipalités qui nous accueillent nous poursuivons notre belle aventure. Vous souhaitez nous rejoindre ?

Adamczak Hervé, président
 06 758 628 93

arcclubvalleedelherault.sportsregions.fr

CANIRIDERS DU SALAGOU



Nouveau club récemment installé à Saint-Félix de Lodez, nous sommes une association sportive affiliée à la Fédération Française des Sports de Traineau (agrée par le ministère des sports). Nous pratiquons des sports avec un ou plusieurs chiens attelés plus particulièrement, le Canicross, CaniVTT, Canitrottinette mais aussi la Canirando.

Nos deux entraînements hebdomadaires sont ouverts aux adultes et aux enfants, pour une pratique de loisirs ou en compétition ainsi que nos canirando familiales du dimanche. Venez faire un essai c'est gratuit et on vous prête le matériel !

Nouveau : organisation de stages d'initiation pour adultes et enfants sur une journée ou stage de vacances (matériels fournis).



07 54 32 28 58
www.caniriders.fr

HALTE AUX FRELONS !

Abeille



Guêpe



Frelon asiatique



Frelon européen



Le frelon asiatique est une espèce invasive qui prolifère sur le territoire national. Lorsqu'un nid est découvert, il est impératif de prévenir la municipalité pour qu'il soit retiré.

• Deux possibilités

1. Le nid se trouve sur une propriété privée à proximité des habitations. Normalement, c'est au propriétaire de le faire enlever à ses frais. Cependant, la commune a décidé de prendre en charge financièrement cette opération pour contenir la prolifération. Comment faire ?

Lorsque vous découvrez un nid chez vous, il est impératif de communiquer au secrétariat de la commune le lieu exact où se trouve le nid et de nous fournir le plus d'éléments possibles pour que nous déterminions s'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques. En effet, certaines espèces de guêpes peuvent ressembler au frelon asiatique. Si le cas est avéré, nous vous

mettrons en contact avec une société spécialisée qui interviendra chez vous et qui facturera la mairie.

2. Le nid se trouve sur le domaine public. Vous prévenez la commune qui le fera enlever dès que possible.

Nid de frelon



LE TRI

De nouvelles consignes



A partir du 1^{er} mars 2021, le tri se simplifie : tous les emballages se trient ! Afin de faciliter le geste de tri et améliorer le recyclage des déchets, notre territoire va passer à l'extension des consignes de tri. Ainsi, à compter du 1^{er} mars 2021, vous pourrez trier tous vos emballages.

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans la colonne jaune, avec les emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés dans le bac gris car on ne savait pas les recycler.

Mais, aujourd'hui, les procédés ont évolué et le centre de tri de Montpellier a été modernisé pour trier et permettre le recyclage de plus de matériaux. Il a donc été choisi par le Syndicat Centre Hérault et les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et

de la Vallée de l'Hérault pour trier les emballages de notre territoire.

• Qui est concerné ?

L'ensemble des habitants des Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault.

• Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri seront plus simples. Il n'y aura qu'une question à se poser : est-ce que c'est un emballage ? Si oui, alors on pourra le déposer dans la colonne jaune !

Le papier et le verre devront toujours être déposés dans les colonnes bleues et vertes.

• Exemples de déchets qui pourront être mis dans la colonne jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, bouteilles, flacons, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters, sacs plastiques...

3 raisons de trier ses emballages

1. LE TRI : UN GESTE SIMPLE

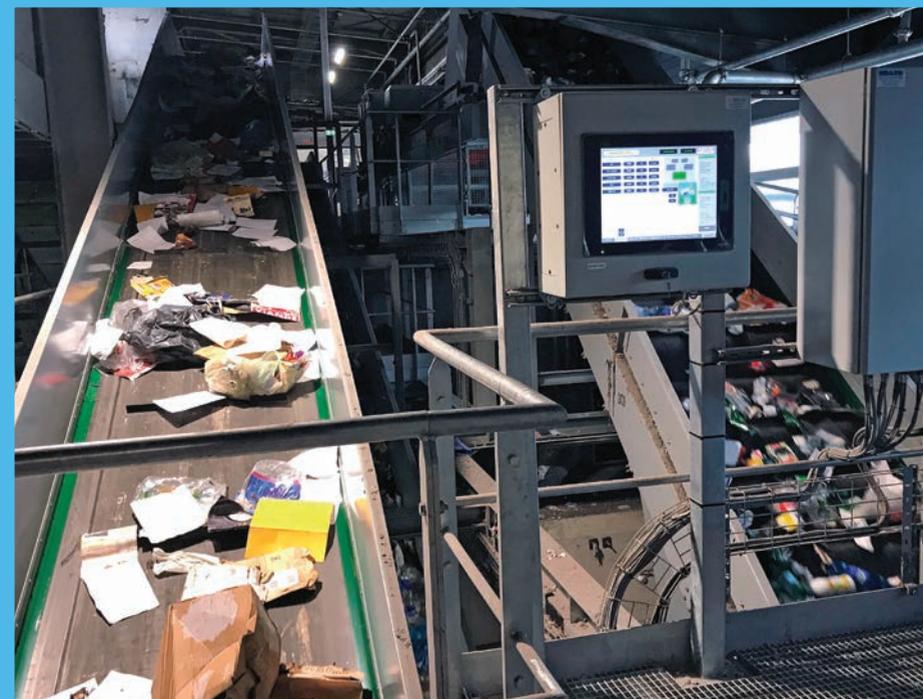
Au 1^{er} mars, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans la colonne jaune. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider !

2. LE TRI : PREMIÈRE BARRIÈRE À LA POLLUTION

Une fois les emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets et de limiter la pollution de l'air, de l'eau ou des sols et la consommation d'énergie dues à l'extraction de ressources naturelles.

3. LE TRI : POUR FAIRE DES ÉCONOMIES

Une fois triés, les emballages sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériaux. La revente de ces matériaux à des recycleurs permet d'alimenter le budget déchets de la collectivité alors qu'un emballage, qui n'est pas trié mais enfouï, lui coûte de l'argent.



OUVERTURE D'UN NOUVEAU COMMERCE

Les Caprices de Jade



L'arrivée de l'épicerie fine « Les Caprices de Jade » vient étoffer encore un peu plus les commerces de la commune.

Les palais les plus fins devraient trouver leur bonheur dans cette épicerie où les produits les plus raffinés se côtoient dans un environnement chaleureux. À n'en pas douter, un petit tour dans ce lieu unique ne devrait pas laisser insensible tous les épiciéristes.

*Souhaitons à Jade Kohoutek,
la responsable et Leticia Gonzales
tous nos vœux de réussite !*



CHATS ERRANTS

Nourrissage et prolifération

Ils sont beaux ou amaigris, parfaitement agiles ou malades. Ils sont de toutes les couleurs et de tous poils.

Ils habitent même très près de chez nous et ils sont totalement indifférents à notre présence : ce sont les chats. En les nourrissant, plein de bonnes intentions, on favorise leur prolifération et très rapidement on est débordé par leur nombre.

- Pour rappel, il est interdit de nourrir les animaux sauvages ou sans maître. Outre le fait d'être verbalisable, la commune envisage de faire porter le coût de la stérilisation aux personnes qui contreviennent à la loi. Stop aux inconscients qui continuent égoïstement à laisser leur chatte se reproduire !

Une seule règle : ne jamais nourrir de chat qui ne vous appartient pas, ce n'est pas leur rendre service.

Une surpopulation exponentielle



gestation 52/65 jours



1^{re} année 3 portées 12 chatons



2^e année possibilité 144 chats



3^e année possibilité 1728 chats



4^e année possibilité 20736 chats

PROGRAMME DES FESTIVITÉS DE L'ÉTÉ

JUIN

MERCREDI 16 KARTING

Sortie à Caussiniojouls

VENREDI 25 RENCONTRE D'AUTEUR

Marie-Hélène LAFON

18 h 30 • Bibliothèque

MERCREDI 30 AQUAGLISSE

Toboggan aquatique géant
(enfants-ados)

10 h > 17 h • Plateau sportif

JUILLET

JEUDI 1 SOIRÉE CINÉMA

Film *L'Extravagant Voyage du jeune
et prodigieux T. S. Spivet*

22 h • Cour ancienne Mairie

VENREDI 2 FÊTE DE L'ÉTÉ

Nombreuses animations

18 h > 23 h • Plateau sportif

DIMANCHE 4 VIDE GRENIER

8 h > 13 h • Centre du village
(inscription mairie)

MERCREDI 7 ACCROBRANCHE

Sortie à La Couvertoirade
(enfants-ados)

MARDI 20 PARTIR EN LIVRE

JEUDI 29 CHANTIER LOISIRS JEUNES

Avec la Communauté de Communes
du Clermontois

AOUT

MARDI 10 SOIRÉE CINÉMA

Film *La grande vadrouille*

21 h 30 • Cour ancienne Mairie

SAMEDI 14 CANOË

Journée descente sur l'Hérault
(public famille)

VENREDI 20 BALLADE À PIED

En nocturne, observation des étoiles

SEPTEMBRE

SAMEDI 4 FORUM

Fête des associations

9 h > 12 h • Le Quai

SAMEDI 4 SOIRÉE CINÉMA

Film *Les vacances de M. Hulot*

20 h 45 • Cour ancienne Mairie

~ BULLETIN MUNICIPAL ~

Responsable de la publication M. le Maire Joseph Rodriguez.

www.st-felix-de-lodez.fr

• Création graphique & illustration de couverture celinepibre.com •

flashez
moi !

